

BULLETIN MUNICIPAL MARS 2019

Le mot du maire

Encore une fois, des rumeurs me reviennent aux oreilles à propos du bulletin municipal. Certains trouvent « qu'il y en a trop et que cela doit coûter cher ! ». Je regrette vraiment que ces informations anonymes ne m'aient pas été données par leurs auteurs car les lignes du bulletin leur étaient ouvertes, nous l'avons dit plusieurs fois!, et nous aurions pu poser la question de savoir si la majorité de la population viveroloise pensait de même. Il est vrai que le rythme de publication (1 fois par mois depuis le début du mandat de la municipalité) est important et je suis prêt à l'entendre pour le réduire, voire supprimer le bulletin s'il est inutile. Pour couper la poire en deux, une publication mensuelle d'un bulletin raccourci à une page A4 en noir et blanc ou une publication trimestrielle d'un bulletin plus étoffé, voire en couleurs, pourrait être suffisante pour transmettre les informations importantes de gestion de notre communauté au cours de cette dernière année de mandat. Cela ferait du travail en moins pour les rédacteurs d'articles et les volontaires qui assurent la distribution que je remercie d'ailleurs très chaleureusement, et cela réduirait le coût, il est vrai peu élevé, du bulletin actuel. Il varie de 70 à 90 euros chaque mois selon le nombre de pages couleur en comptant l'encre, l'usure de la photocopieuse et le papier, pour les 300 exemplaires tirés soit 30 centimes maximum par exemplaire. Une solution a été trouvée pour économiser le papier, c'est de distribuer le bulletin par mail mais tout le monde ne reçoit pas Internet sur le village et nous réservons cette possibilité à ceux qui le demandent et souvent qui ne résident pas en permanence à Viverols. Merci donc de répondre par courrier déposé dans la boîte de la mairie sur la nécessité de poursuivre la publication de notre bulletin en réduisant le rythme. Nous publierons les résultats en toute honnêteté et si certains ont encore des doutes, je leur demande de se faire connaître pour participer au dépouillement des avis.

Informations diverses

- **Une soirée Pompeleck** se tiendra le samedi 9 Mars à partir de 19 heures à la salle des associations. Amenez vos préparations ou ce que vous voulez, si vous ne savez pas faire. Venez nombreux.
- **Le cirque Piccolino** nous annonce sa venue du 18 au 20 Avril dans le Chambon
- **Avis au bénévoles : préparation de la semaine festive de l'été** entre la fête patronale, qui se déroulera le week-end du 4 Août, et la fête des vieux métiers, qui se tiendra le dimanche 11 Août: première réunion avec les présidents de toutes les associations de Viverols, pour définir l'organisation de cette année : Samedi 2 mars à 17 heures à la mairie, salle du conseil, premier étage.
- **L'ouverture du camping** a été programmée le samedi 30 Mars et le pot d'accueil des campeurs le samedi 20 Avril à 11 heures à la salle de réunion du camping
- **La direction Générale des Finances** vous informe que les listes des parcelles faisant l'objet d'un dégrèvement d'impôt direct au titre des pertes de récoltes engendrées par la sécheresse de 2018, sont consultables en mairie.
- **Déchets** : comme annoncé précédemment, le coût des déchets va exploser dans les années qui viennent et sans action forte et volontariste de chacun d'entre nous, la situation va empirer. La communauté de communes Ambert Livradois Forez se propose de nous accompagner en développant le compostage de quartier, le tri au cimetière et la gestion des déchets sur la commune. Les objectifs à atteindre sont détaillés en dernière page. Pour le compostage de quartier, des séances d'information seront mises en place à Viverols.
- **La Fédération Nationale des Anciens Combattants Algérie Maroc Tunisie** nous informe que la cérémonie de commémoration du 19 Mars aura lieu à Eglisolles : 10H30 messe en l'église puis pot de l'amitié à la salle des fêtes.
- **Le défibrillateur** de la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez est installé à la Maison de Retraite de Viverols afin qu'il soit disponible en permanence en cas d'urgence.

Naissance de Viverols

Nous avons sur le bulletin de Février, cité *l'acte de donation de l'évêque d'Auvergne, Guillaume de Baffie, au couvent clunisien bénédictin de Sauxillanges* ce qui présida à la fondation de notre village:

Les premiers monastères bénédictins sont apparus en Auvergne dès le VIème siècle (Menat, Chamalières, Manglieu).et plus tard, le monastère de Manglieu aura en Livradois deux prieurés : Vertolaye et Saint-Anthème. L'abbaye de Cluny, symbole du renouveau monastique en Occident, fut fondée le 2 septembre 910 par le duc d'Aquitaine et comte d'Auvergne, Guillaume Ier. Foyer de réforme de la règle bénédictine et centre intellectuel de premier plan au Moyen Âge classique, très vite, le nouveau monastère étend son influence grâce à ses bienfaiteurs comme le premier des Dalmas à adopter le nom de Baffie, ou Géraud de Turlande ; ainsi, l'abbaye de Sauxillanges, fille de Cluny est née et va rapidement essaimer en Livradois. En 960, Bertand de Baffie fonde le prieuré clunisien de Chaumont, qui s'imposera comme intermédiaire privilégié de Cluny auprès des seigneurs de Viverols. En 1046, un chanoine de Brioude, Robert de Turlange, se retire en ermite sur le plateau de Chaise-Dieu où il fonde une abbaye. Les moines casadéens rayonneront principalement sur les monts du Livradois, terres des Montboissiers et à proximité de Viverols, terres des seigneurs de la Roue.

L'année du don de Guillaume de Baffie est aussi une année « historique ». On considère que c'est en 1095, à l'occasion du concile réuni à Clermont, que le pape Urbain II proclama la première croisade. Guillaume, d'abord chanoine de Lyon, puis abbé de Saint-Irénée, a secondé Monseigneur Durand, évêque de Clermont, durant ses dernières années d'épiscopat, et participé ainsi activement à la préparation du concile. Or, le 19 novembre 1095, à la veille de l'ouverture du concile, l'évêque décède. Guillaume est alors élu par acclamation pour lui succéder. C'est donc au moment où, évêque, après le déroulement du concile, alors qu'il prend une part active à l'organisation de la croisade, qu'il fait don des deux manses aux moines de Sauxillanges, fait construire l'église de Viverols, et transfère le marché d'Usson à Viverols. Par ailleurs, il cède au chapitre de Clermont, l'église de Saint-Martin des Olmes, le village de Grenouillet et une rente annuelle de cent fromages d'Ambert. En 1096, il laisse ses droits sur l'église de Beauzac, au prieuré de Chamalières-sur-Loire. En 1100, il donne au monastère de Saint-Pourçain, l'église de Contigny et l'hôpital de Verneuil et cherche à favoriser le monastère de Cluny en lui cédant plusieurs églises de Limagne.

Ainsi, grâce à sa relation personnelle avec le pape Urbain II, il affermit la présence de l'Eglise en Auvergne avant de rejoindre l'arrière-croisade de 1101 qui vit périr « les soldats du Christ » sous les assauts des Turcs et le déferlement de la peste. Guillaume mourut à Chypre le 13 janvier 1103.

Dans l'acte de donation de Guillaume de Baffie, plusieurs termes méritent d'être explicités.

Viverols : Ce nom proviendrait du bas latin *vivariolum* qui peut désigner un vivier. Cela peut se justifier car le site comprend une rivière à truites, la Ligonne, et de nombreux points d'eau : étangs, narses, boutasses. Un marigot était présent jusque sur l'emplacement de l'église actuelle qu'il faudra assainir lors de la construction. *Vivariolum* peut être aussi une garenne, c'est à dire une réserve de gibier, que l'on sait abondant dans cette région de forêts et de prairies. Ainsi, l'eau, les forêts, les ressources en bois, étaient propices à la fixation des populations. Abondant en gibier et poisson, le lieu méritait le nom de *Vivariolum*, *Vivairols*, *Viverols*.

Manse vient du bas latin *mansus* (dont le neutre *mansum* a donné *mas*) c'est à dire. demeure, maison, tenure domaniale, et du latin *manere* qui signifie résider. Le manse désigne au Moyen Âge une unité de propriété rurale, avec ses dépendances, ses champs, jardins, terres cultivables, pouvant constituer une unité d'exploitation agricole. Il sous-entend un lieu de peuplement et donc d'ébauche d'un village. Les manses du Puy et de la Vialle préexistant au village, semblent pouvoir correspondre respectivement, aux sites du château et de la place actuelle de l'église du bourg qui restent encore aujourd'hui, les lieux de construction les plus anciens. En Auvergne, le terme de « Puy » désigne un sommet (Puy de Dôme, Puy Mary). Le château a été construit sur le point le plus haut du village, favorable à sa défense, là où devait se trouver le manse du Puy. Quant au manse de la Vialle, on a pris l'habitude de le situer sur la place de l'église. Il est également à noter qu'Usson-en-Forez, d'où provient le marché donné aux moines par Guillaume de Baffie, conserve aussi une place nommée « la Vialle ». Toutes deux peuvent tirer leur nom de la proximité d'une « voie » (via) sans que l'on puisse être plus précis.

Villa. Il est précisé que dans le manse du Puy, « la *villa* elle-même est établie et s'établit chaque jour ». Le terme *villa* désigne dans la Gaule carolingienne ou mérovingienne une construction en dur (en bois, mais bientôt en pierre) au cœur d'un domaine rural. La villa est « la marque caractéristique la plus visible de la colonisation romaine des campagnes » (Duby & Wallon). Cependant le terme est trompeur si on le rattache à la représentation des *villae* romaines de la plaine ou du sud de la Gaule, qui sont souvent des demeures de luxe, ayant plus « allure de château que d'exploitations agricoles », avec thermes, péristyle et atrium. Dans notre région, ce ne sont pour la plupart que de modestes habitations rurales au centre d'un domaine agricole, « où bâtiments d'exploitation et locaux d'habitation se répartissent de chaque côté d'une cour centrale ». Le terme de villa semble presque un abus de langage, par rapport à l'idée que l'on peut s'en faire. « La présence de la villa, à elle seule » - ou le simple usage de ce terme - « témoigne soit de l'emprise du conquérant romain sur la terre gauloise, soit de la romanisation du paysan gaulois séduit par le style de vie de l'occupant »... Or une présence et une exploitation gallo-romaines ont effectivement été révélées dans nos régions (céramiques du plateau de Danizet, amphores du clos Dufour, villa romaine de Magoutou près de Saint-Anthème, stèle romaine de Princinus à Dore l'Eglise, poteries et tuiles sur les crêtes des Supeyres, deniers d'argent du trésor de Sauvessanges, pièces, tuiles, poteries, borne militaire découvertes au long de la voie romaine, ou voie Bolène passant par Iciomago ou Usson, etc...). Même si la *villa* « représente le type même de l'habitat dispersé », plusieurs manses avec des *villae* peuvent constituer parfois l'amorce d'un *village*. Selon Guillaume de Baffie, la *villa* du Puy est déjà établie et continue à se développer, au moment de la donation. Il est vrai que la hutte primitive des habitants, fortifiée, peu à peu transformée en *villa*, a pu connaître ensuite des agrandissements.

Les deux manses cités ne sont pas les seuls dans le pays, nous y reviendrons, mais ils prouvent à eux seuls que les créations du prieuré et du marché ne se font pas dans le désert mais au milieu d'un peuplement d'hommes que le don de l'évêque entend favoriser pour le transformer en village. Son choix correspond à la croissance démographique de l'époque et au désir de l'Eglise de suivre ce développement et de l'encadrer. Le prieuré assure sa présence active. L'implantation d'un marché suppose également l'existence d'une population assez nombreuse pour justifier les échanges de produits agricoles ou artisanaux, de même que la convergence de voies de communication.

Plus que le résultat d'un coup de baguette magique, tout cela semble être le résultat d'un long processus d'évolution.